



Exemples pour le calcul des jours de soins facturables sous TARPSY

Réglementation transitoire pour les années d'introduction 2018/2019

Version 1.0

État : 11 juillet 2017

Séjour sans absence

Hosp. 03.02.-20.02.	OFS	Modalités d'application TARPSY		Les années d'introduction TARPSY (2018 et 2019)	
		Cas normal	Sortie = Transfert	Cas normal	Sortie = Transfert
Date de sortie - date d'entrée : (jours)	17	17	17	17	17
Absences, en heures					
Nr. 1					
Nr. 2					
Nr. 3					
Nr. 4					
Nr. 5					
Somme des absences >24h, en heures	0	0	0	0	0
Somme des absences >24h, en jours	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Somme des absences >24h, en jours, arrondi	0	0	0	0	0
Facturation du jour de sortie :		1		1	
Jours de soins supplémentaires pour les absences >24h (2018/2019)				0	0
Durée de séjour / jours de soins facturables	17	18	17	18	17

Séjour avec une absence (>24h)

Hosp. 03.02.-20.02.	OFS	Modalités d'application TARPSY		Les années d'introduction TARPSY (2018 et 2019)	
		Cas normal	Sortie = Transfert	Cas normal	Sortie = Transfert
Date de sortie - date d'entrée : (jours)	17	17	17	17	17
Absences, en heures					
Nr. 1	28	28	28	28	28
Nr. 2					
Nr. 3					
Nr. 4					
Nr. 5					
Somme des absences >24h, en heures	28	28	28	28	28
Somme des absences >24h, en jours	1.167	1.167	1.167	1.167	1.167
Somme des absences >24h, en jours, arrondi	1	1	1	1	1
Facturation du jour de sortie :		1		1	
Jours de soins supplémentaires pour les absences >24h (2018/2019)				1	1
Durée de séjour / jours de soins facturables	16	17	16	18	17

Séjour avec une absence (>48h)

Hosp. 03.02.-20.02.	OFS	Modalités d'application TARPSY		Les années d'introduction TARPSY (2018 et 2019)	
		Cas normal	Sortie = Transfert	Cas normal	Sortie = Transfert
Date de sortie - date d'entrée : (jours)	17	17	17	17	17
Absences, en heures					
Nr. 1	72	72	72	72	72
Nr. 2					
Nr. 3					
Nr. 4					
Nr. 5					
Somme des absences >24h, en heures	72	72	72	72	72
Somme des absences >24h, en jours	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
Somme des absences >24h, en jours, arrondi	3	3	3	3	3
Facturation du jour de sortie :		1		1	
Jours de soins supplémentaires pour les absences >24h (2018/2019)				1	1
Durée de séjour / jours de soins facturables	14	15	14	16	15

Séjour avec des absences différentes

Hosp. 03.02.-20.02.	OFS	Modalités d'application TARPSY		Les années d'introduction TARPSY (2018 et 2019)	
		Cas normal	Sortie = Transfert	Cas normal	Sortie = Transfert
Date de sortie - date d'entrée : (jours)	17	17	17	17	17
Absences, en heures					
Nr. 1	47	47	47	47	47
Nr. 2	72	72	72	72	72
Nr. 3	40	40	40	40	40
Nr. 4	56	56	56	56	56
Nr. 5					
Somme des absences >24h, en heures	215	215	215	215	215
Somme des absences >24h, en jours	8.958	8.958	8.958	8.958	8.958
Somme des absences >24h, en jours, arrondi	8	8	8	8	8
Facturation du jour de sortie :		1		1	
Jours de soins supplémentaires pour les absences >24h (2018/2019)				4	4
Durée de séjour / jours de soins facturables	9	10	9	14	13